

Bulletin d'histoire politique

Amour des foetus et « nouvelles » technologies de contrôle de l'espèce : le débat italien sur la procréation médicalement assistée

Nicoletta Diasio



Volume 15, Number 1, Fall 2006

Sexualité et politique

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1056083ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1056083ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Bulletin d'histoire politique
Lux Éditeur

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Diasio, N. (2006). Amour des foetus et « nouvelles » technologies de contrôle de l'espèce : le débat italien sur la procréation médicalement assistée. *Bulletin d'histoire politique*, 15(1), 45–53. <https://doi.org/10.7202/1056083ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2006

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Amour des foetus et « nouvelles » technologies de contrôle de l'espèce : le débat italien sur la procréation médicalement assistée

NICOLETTA DIASIO
Professeure
Faculté des sciences sociales
Université Marc Bloch (Strasbourg)

L'existence de mécanismes de co-construction entre épistémè, dispositifs de pouvoir, prolifération de discours, technologies et « invention » de nouveaux types d'individus constitue l'une des majeures contributions de Foucault aux sciences humaines. Il me semble que la constitution de l'embryon en tant que sujet de droit dans la récente loi italienne en matière de procréation médicalement assistée (loi 40/2004) s'inscrit dans cette production de nouvelles typologies d'individus. L'acharnement avec lequel les différents acteurs se sont disputés la légitimité à définir « qu'est-ce que la vie » me semble traduire l'émergence d'un nouveau rapport au pouvoir et à l'individu. La maîtrise du pouvoir d'enfanter, le contrôle sur les nouvelles figures de la filiation, la définition et l'exercice de la « bonne » sexualité reproductive dessinent une arène où se confrontent les différents acteurs chargés de construire des sujets au double sens du terme. L'embryon manipulé y est à la fois une des figures de la victime, l'absolu à portée de l'individu, une menace pour l'espèce humaine, une promesse de salut et un des pivots qui consentent aujourd'hui « l'épinglage du dispositif d'alliance et du dispositif de sexualité dans la forme de la famille » (Foucault, 2004, p. 143).

« UNE SPÉCIFICATION NOUVELLE DES INDIVIDUS »

Les *Icones Embryonum Humanorum* de Sömmering de 1799 décrivent un petit être dont le médecin s'acharne à prouver l'appartenance au genre

humain. Dès la première page, l'embryon est comparé au bouton de rose qui porte en soi toute la beauté et la « forme admirable du corps le plus parfait qui soit sur terre » (Sömmering, 1799, p. 2). Un langage inspiré aux arts plastiques – *pictores, pingere, fingere, invenire, effigies, forma, adornare* – est mobilisé dans la tentative d'en démontrer l'humanité à travers trois processus d'attribution : d'une forme, de qualités esthétiques, d'un genre sexuel visible. Ainsi la forme d'un embryon de neuf semaines est « sans aucun doute et ouvertement humaine » ; la différence de sexe se révèle dès les deux premiers mois dans la structure du thorax, la forme de la tête, la longueur des membres ; la beauté d'un embryon masculin de douze semaines suscite l'admiration de l'auteur pour « une finesse de traits qu'un peintre et un sculpteur auraient pu réaliser » (*ibid.*, p. 7). Un fœtus de quatre mois et demi est déjà représenté comme un petit bébé dormant : les petits bras repliés, les mains sous la joue gauche, les jambes moins rétractées que dans la position fœtale, l'épaule droite vers le lecteur donnant profondeur au dessin. La référence iconographique est celle des Enfants Jésus de la Renaissance Italienne, mais c'est aussi la position dans laquelle on recompose aujourd'hui le fœtus, pour le présenter à la mère, après une interruption médicale de grossesse¹.

Les tables de Sömmering arrachent l'enfant à venir à l'opacité du ventre maternel et témoignent de cette progressive visualisation du corps humain qui, selon Barbara Duden, a conduit à « l'invention du fœtus » (1991). La révolution scientifique qui, à partir de la fin du XVIII^e siècle, impose une épistémologie du regard, contribue à objectiver l'expérience féminine de la grossesse et à réifier un projet de vivant en le transformant en une « vie ». Le corps de la femme devient le support de cette épiphanie de la vie, un lieu public exposé au zèle de législateurs et scientifiques et investi par l'État, l'Église, la Médecine. La transparence absolue du ventre maternel institue une double sacralité, du fœtus et de l'utérus, remplaçant aux marges la subjectivité féminine. Pensons, par contraste, à la façon dont l'avortement est mis en scène par Mike Leigh dans son film *Vera Drake* (2003). Tout l'univers de Vera tourne autour de bouilloires à eau : pour le thé, pour le ménage, pour les avortements clandestins qu'elle pratique sans s'enrichir, dans une banlieue anglaise pauvre des années 1950. Les gestes sont les mêmes : ranger, prendre soin, chauffer de l'eau, nettoyer, qu'il s'agisse de mettre de l'ordre dans l'appartement d'un voisin en détresse ou d'« aider » une fille. Les mots aussi, ponctués, par ce « dear » : on ne parle ni de fœtus, ni d'embryon, mais de « ça », « it ». L'utérus de la femme est un espace opaque, où ne rentre qu'une petite pompe à lavage, il recommencera à saigner au bout d'un ou deux jours, l'enjeu étant celui de rétablir une liquidité alterne. Les filles sont toutes filmées comme si elles avaient subi un viol : les petites culottes qui achoppent

aux genoux, si difficiles à enlever, les bas sur les jambes, les porte-jarretelles pendants, la jupe à demi relevée, la peur, les larmes sur un petit lit défait. Le corps rompu des jeunes femmes, sa pesanteur, sa souffrance sont très différents de la bulle rose, translucide et optimiste, de l'ovule fécondé mis en scène par les militants du « pro-life ».

L'imagerie médicale fait plus que donner forme à l'abstraction biologique de la fécondation, elle est le support d'une séparation techno-scientifique du corps du fœtus du corps maternel qui marque l'émergence progressive, à partir du début du XIX^e siècle, de deux subjectivités distinctes (Diasio, à paraître)². Ce double processus de visibilité et d'assignation d'individualité se perfectionne, un siècle plus tard, par des pratiques de manipulation de l'enfant à naître : des premières administrations de pénicilline pour prévenir la syphilis jusqu'à la chirurgie fœtale, de nombreuses thérapies médicamenteuses viennent façonner un patient non encore né (Casper, 1998). L'échographie même est de plus en plus ressentie par les soignants « comme le bilan de santé d'un petit patient [...] ce qui a modifié en dix ans le rapport à l'avortement » (Merg, 2005). Cette manipulation excède l'intervention technique pour empiéter le champ du rituel. Investie d'un pouvoir sotériologique, la médecine se charge de faire des humains. Ce sont des sages-femmes, des infirmières, des aides-soignantes, mais aussi des échographistes ou des obstétriciens qui, dans les maternités françaises, réactivent les gestes anciens des fidèles des sanctuaires à répit et humanisent le fœtus qui vient au monde dans le cadre des IMG³ : modelé, habillé, photographié, accompagné vers la mort, le fœtus est mis rituellement au monde avant de franchir socialement le pas de la mort, dans un double passage, de la non vie à la vie, de la vie à la mort (Fellous, 2001). La médecine, ses paramètres, sa surveillance continue, les images qu'elle produit, les normes qu'elle fixe, les irrégularités qu'elle décèle participent de cette « confection sociale des singularités », pour reprendre l'expression de Boltanski (2004), qui épingle le fœtus à sa spécificité bien avant la naissance. C'est le principe de l'examen que Foucault développe dans *Surveiller et punir* (1975) : l'ensemble de « ces procédures qui constituent l'individu comme effet et objet de pouvoir, comme effet et objet de savoir » (Foucault, 2004, p. 225), par la définition de « ses traits singuliers, de son évolution particulière, ses aptitudes ou capacités propres, sous le regard d'un savoir permanent » (*ibid.*, p. 223). Dans ce régime d'individualisation descendante, le fœtus est un des derniers objets du pouvoir de fabrication d'individus.

« UN DE NOUS » : LE DÉBAT ITALIEN SUR LA PMA

Le débat italien sur la procréation médicalement assistée se place dès le début sous le signe de l'ambiguïté (sur l'histoire de la loi cf. Valentini, 2004 ; Flamigni et Mori, 2005). La naissance de Louise Brown, en 1978, a lieu au moment du référendum pour l'abrogation de la loi permettant l'IVG, loi qui est maintenue avec le 68 % des voix en sa faveur. Les premiers enfants italiens nés grâce à une PMA viennent au monde en 1984, sans scandales, ni clameurs. La commission Santosuosso est chargée par le ministère de la Santé de préparer une loi pour approfondir les questions morales et juridiques de la nouvelle pratique. Malgré les polémiques liées à la composition de cette commission, formée uniquement par des hommes et, en grande partie, catholiques, une proposition est présentée, qui interdit de congeler les embryons, mais autorise la donation de gamètes. Une législation qui serait trop « libérale » pour la Démocratie chrétienne. En 1985, un décret du ministre de la Santé, Costante Degan, bloque le débat parlementaire sur le projet de loi, interdit la donation de gamètes dans les structures publiques, mais laisse totale liberté d'action dans les structures privées. Le désinvestissement de l'État est à l'origine de ce qu'on a appelé « le Far West de la procréation » : une sorte de double langage, entre l'allégeance des pouvoirs publics à l'orthodoxie catholique et la volonté d'expérimentation exprimée par le monde scientifique.

La relecture des documents de l'époque résonne d'étranges silences et de déclarations assourdissantes. Silences des politiciens, mais aussi des chercheurs, des professionnels de santé et des aspirants parents, qui se livrent à des souffrances non assez racontées. Par contre, plus l'État se rétracte, plus se multiplient la force et la visibilité d'autres types de pouvoir, en particulier ceux ecclésiastique et médiatique. Le document *Donum Vitae* (22 mars 1987), établi par la congrégation pour la doctrine de la foi, réaffirme l'indissociabilité de la sexualité et de la procréation. Si l'encyclique *Humanae vitae* de Paul VI (1968) avait condamné la sexualité sans intention d'engendrer, le document de Ratzinger interdit la procréation sans acte sexuel. La sacralité de la fécondité est renforcée par la sacralité des lois de la nature, mais une « nature » telle qu'elle est définie par la science et interprétée comme dépositaire et révélatrice d'un dessein providentiel. Dans un retournement sans précédents, les acquis de la biologie sont instrumentalisés pour la préservation de l'orthodoxie religieuse. La *Donum Vitae* a aussi une importante fonction politique, car elle permet aux parlementaires catholiques épars de se fédérer autour d'un projet. En 1992, suite à l'opération « Mains propres » (le combat judiciaire contre la corruption de la classe politique) et à la crise des grandes formations politiques héritières de la guerre froide, il y a eu dissolution de tous les partis traditionnels, la fin du mouvement unitaire des

catholiques, mais aussi leur essaimage dans tous les groupes politiques. Par conséquent chaque parti étant en compétition avec les autres pour complaire les autorités religieuses et récupérer les votes des catholiques, la religion est plus que jamais au centre du débat politique italien.

Les autres producteurs de discours sur la PMA ont été les médias, la télévision notamment, à travers la mise en scène d'expériences « de frontière » : naissance d'enfants par insémination du sperme congelé d'un mort, échange d'éprouvettes et donc confusion des donneurs, les cas de mères ayant dépassé l'âge de la ménopause. Ces cas emphatisent à la fois le désordre dans la filiation, le brouillage des frontières temporelles, la jonction « nécessaire » de la sexualité et de la fécondabilité : ce qui est en question est le dispositif d'agencement des générations légitimé par la naissance et le risque d'évincement de la figure paternelle en tant qu'autorité sociale. Car, à mon avis, ce n'est pas tellement la valorisation de la paternité biologique qui est au centre de la question. L'Italie est le pays de Geppetto et de Saint Joseph, ces deux personnages qui assument une paternité sociale et se chargent amoureusement d'un enfant venu d'ailleurs. Le scandale des procréations artificielles, tel qu'il est orchestré par les médias, se confond plutôt avec la condamnation des familles dites « anormales », à savoir essentiellement celles des couples homosexuels, et la maternité assumée par des femmes seules.

En juin 1996 un document approuvé par le Comité national de bioéthique, *Identité et statut de l'embryon humain*, soutient le devoir moral de traiter l'embryon, dès la fécondation, comme « un de nous ». Cette phrase fait mouche. Le président de la Commission, Francesco D'Agostino, parle de son document au journal télévisé du soir, avec l'image derrière lui non pas d'un embryon, mais d'un fœtus de plusieurs mois suçant son pouce. Comme dans les tables de Sömmering, l'opération est celle de donner visibilité à une abstraction biologique par l'attribution d'une forme humaine reconnaissable. Cette expression « un de nous » sera reprise par les députés de la Ligue Nord qui proposent, trois ans plus tard, l'adoptabilité des embryons. Comme dans d'autres cas, par exemple la campagne électorale de Berlusconi, le pouvoir des slogans est énorme : les narrations produisent une perception des faits et, par là, les faits eux-mêmes. Récits et événements se renforcent en un processus continu, rétroactif.

Après de nombreuses tentatives de légiférer, ce n'est qu'avec le gouvernement Berlusconi, qu'une loi est approuvée. La loi 40/2004 établit que « il concepito », le conçu, a les mêmes droits que les autres acteurs du processus de procréation (art. 1, paragraphe 1) et que le recours à la PMA est permis dans les seuls cas de stérilité médicalement certifiée (éliminant donc ces cas d'infertilité liés à la présence de maladies génétiques ou transmissibles). L'invention de ce nom – concepito – tranche sur la question de la nomination,

et donc de la définition *in essentia*, du produit de la PMA et s'aligne sur le dogme catholique de la centralité de la sexualité fécondante et du début de la vie à partir de la conception. De l'attribution des droits au « conçu » dérive une série d'interdits : de la recherche sur les cellules staminales ; de la production de plus que trois embryons, avec l'obligation de les implanter tous en même temps dans l'utérus maternel ; du diagnostic avant implantation (ce qui oblige la femme à accepter l'implantation d'embryons malades et de recourir ensuite à une interruption médicale de grossesse), de la donation de gamètes et donc de la fécondation hétérologue, ce qui réaffirme le modèle de famille traditionnel fondé sur le couple hétérosexuel.

FAIBLESSE DE L'ÉTAT ET RENFORCEMENT DU POUVOIR

Le fait que la loi 40/2004 ait été promulguée pendant le gouvernement Berlusconi est particulièrement significatif du point de vue de la réflexion foucauldienne. Car non seulement Berlusconi gagne les élections de 2001, grâce à l'appui et à l'articulation des deux pouvoirs qu'on a vu au centre du débat sur la PMA – l'Église et les médias – mais le régime berlusconien est à l'origine d'un travail systématique de redéfinition de l'État, en termes de compétences et puissances : réforme de la Constitution en sens autoritaire ; progressif désinvestissement des finances publiques dans le déjà faible « welfare » italien (sauf dans des dispositifs de soutien à la natalité de fasciste mémoire) ; la « dévolution » (décentralisation accrue) avec délégation aux régions d'une bonne partie du pouvoir de légiférer et administrer en matière de santé, d'école, des impôts, de la gestion du territoire ; réformes économiques libéristes ; concentration, dans plusieurs domaines, des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, pour ne pas parler de la concentration en un seul homme des pouvoirs économique, politique et médiatique. Mais ce que les Italiens – tous credo confondus – ressentent le plus est un affaiblissement de l'État en tant qu'appareil de garantie pour tous les citoyens, une crise des institutions et, en même temps, un renforcement du pouvoir. La non coïncidence entre institution et pouvoir, au cœur de *La volonté de savoir*, est particulièrement évidente dans ce cas. Les Italiens font l'expérience quotidienne d'un pouvoir qui n'est pas « un ensemble d'institutions et d'appareils qui garantissent la sujétion des citoyens dans un État donné [...] ni un mode d'assujettissement qui aurait la forme de la règle [...] ni un système général de domination d'un groupe sur un autre » (Foucault, 2004, p. 121) et qui se manifeste comme « une situation stratégique complexe » (*ibid.*, p. 123).

De même il serait réducteur de lire la promulgation de la loi 40/2004 uniquement comme un cadeau à la Conférence Épiscopale Italienne⁴. Ce

même gouvernement, qui sacralise l'embryon, récupère, avec le contrôle sur la production de la vie, le pouvoir de procurer la mort. Pour la première fois depuis 1945, le gouvernement participe à une opération belligérante, malgré l'opposition de millions de manifestants et la violation ouverte de l'article 13 de la Constitution italienne selon lequel « l'Italie répudie la guerre comme moyen de résolution des conflits » et interdit au pays toute participation à des opérations militaires. L'envoi des troupes en Irak, le massacre de Nassiriya en 2003 où perdent la vie 19 Italiens (le plus grand nombre de victimes militaires depuis la Deuxième Guerre mondiale), la nouvelle rhétorique visant à glorifier le métier même de soldat, l'exposition de la population italienne aux risques d'un attentat sont le signe d'une modalité d'exercice du pouvoir qui reconquiert des traits pré-modernes. Renonçant à investir dans une biologie de la reproduction et à multiplier la vigueur de sa population, ce pouvoir réhabilite la puissance d'exposer ses sujets à une mort générale. Se confrontent ainsi, dans ce débat, deux paradigmes : celui de la sacralité de la vie, impliquant par là que le « vrai » pouvoir est celui de faire mourir, et le paradigme de la qualité de la vie, intensifiant tous ces dispositifs permettant une procréation plus efficace. En même temps, le cas italien montre que le partage foucauldien entre « un pouvoir de *faire* mourir ou de *laisser* vivre [...] et un pouvoir de *faire* vivre ou de *rejeter* dans la mort » (Foucault, 2004, p. 181) ne peut pas être conçu sur le simple mode d'une succession historique, mais comme la présence toujours possible de deux technologies de pouvoir, qui, selon des degrés différents, peuvent s'alterner, s'exclure ou encore se renforcer mutuellement. La formulation de la loi 40/2004 montre enfin les usages multiples et les controverses auxquels la science est confrontée. C'est grâce à la nouvelle spécification des individus permise par la médecine qu'on accorde à l'embryon un statut de sujet, et la biologie de la reproduction donne, malgré soi, un langage à l'idéologie catholique de la nature et du dessin providentiel. Mais cette même science du vivant est censée se constituer en pouvoir technocratique au moment d'une maîtrise concrète de la reproduction.

L'échec du référendum abrogatif de la loi du 12 juin 2005 montre, au-delà de la séquestration du débat de la part des autorités catholiques et de la difficulté des questions posées qui a découragé plusieurs votants, le profond désarroi d'une population prise dans les mailles d'un pouvoir dont elle ne saisit ni les contours, ni les enjeux. Seules restent, sur les écrans de télévision, les icônes du soldat risquant sa vie dans le désert irakien et des fœtus vendus comme produits publicitaires par les partisans du *Mouvements pour la vie*. Pouvoir de l'image : le 11 novembre 2005, à 8h46, dans une émission populaire du matin de la première chaîne de la télévision publique, un cadrage associe en gros plan le visage d'un soldat envoyé en Irak et celui de son bébé.

Nous avons oublié, depuis la fin du fascisme, ce qu'était la propagande de la vie et de la mort, la ferveur de la natalité et le zèle du combattant.

BIBLIOGRAPHIE

BOLTANSKI, L., *La Condition fœtale. Une sociologie de l'engendrement et de l'avortement*, Paris, Gallimard, 2004.

CASPER, M., *The Making of the Unborn Patient. A Social Anatomy of Fetal Surgery*, New Brunswick-London, Rutgers University Press, 1998.

DIASIO, N., « Nascite parallele. Menopausa e soggettività femminile nell'età romantica », dans N. Diasio-V. Vinel, *Il tempo incerto. Antropologia della menopausa*, Milano, Franco Angeli, en voie de publication.

DUDEN, B., *Der Frauenleib als öffentlicher Ort. Vom Mißbrauch des Begriffs Leben*, 1991. Traduction française, *L'Invention du fœtus*, Paris, Descartes et Cie, 1996.

FELLOUS, M., *À la recherche de nouveaux rites. Rites de passage et modernité avancée*, Paris, L'Harmattan, 2001.

FLAMIGNI, C., Mori M., *La Legge sulla procreazione medicalmente assistita. Paradigmi a confronto*, Milano, Il Saggiatore, 2005

FOUCAULT, M., *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 2004.

—, 1976, *La Volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 2004.

MERG, D., *XO : débats et choix sur une anomalie génétique empêchant la filiation*, Communication présentée au séminaire « Transmission/Filiation », UMR CNRS 7043, Université Marc Bloch, 13 janvier 2005.

SÖMMERING, S.T., *Icones Embryonum Humanorum*, Francofurti ad Moenum, Varrentrapp et Wenner, 1799.

VALENTINI, C., *La Fecondazione proibita*, Milano, Feltrinelli, 2004.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Observation effectuée au CMCO de Schiltigheim (Alsace) en novembre 2000.
2. La préoccupation sur le statut de l'embryon apparaît à la fois dans le domaine religieux (cf. le *Traité d'embryologie sacrée* de l'Abbé Cangiamila de 1756), médical et juridique, par exemple l'article 317 du Code pénal napoléonien qui introduit le délit d'avortement.
3. Par sanctuaires à répit on désigne ces lieux de culte, en Allemagne, Autriche, Belgique, France, Italie, Suisse, où on emmenait jusqu'au xx^e siècle les enfants mort-nés ou morts avant le baptême, pour qu'ils ressuscitent le temps nécessaire à l'administration du sacrement.
4. Le point de retour dans le débat sur la loi a eu lieu le 11 février 2003, à la rencontre annuelle entre les représentants du gouvernement italien et ceux du Saint Siège à l'occasion de l'anniversaire du Concordat. Le Vatican souligne le mécontentement du Pape pour le soutien à la guerre en Irak, la loi sur l'immigration, le refus d'une amnistie carcérale. La loi 40/2004 devient l'objet d'un troc et d'une réparation.